

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ACCUEILS DE LOISIRS ENFANCE 3-11 ANS

1. Présentation

Le présent règlement intérieur définit les modalités pratiques de fonctionnement et le cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs du centre social Maison Pop. Ces structures visent à favoriser l'accueil de tous dans le respect de chacun. Pour cela, nous avons besoin de tous pour favoriser le bien vivre ensemble.

Les structures sont soumises à la réglementation générale des Services départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) soumise à une législation et à une réglementation spécifiques aux accueils de loisirs.

Coordonnées des différents accueils		
Centre Social Maison Pop	18 rue Jean Grimaud - 56230 QUESTEMBERG	02 97 26 15 00
Acm Questembert Pomme d'Api	Place Jacques Prévert - 56230 QUESTEMBERG	06 62 95 14 15
Acm Questembert Ecole Primaire Beau Soleil	Place Jacques Prévert - 56230 QUESTEMBERG	06 62 95 14 15
Acm Berric	Place de La poste – 56230 BERRIC	06 37 79 55 92
Acm La Vraie Croix	11 rue du Paradis – 56250 LA VRAIE CROIX	06 21 79 30 30
Acm Molac	5 rue de l'étang – 56230 MOLAC	06 50 81 64 35

2. Les horaires d'ouvertures

Inscriptions	Horaires d'accueil	Horaires de départ
A la journée	De 7H30 à 9h30	De 17H à 18H30
Le matin sans repas	De 7H30 à 9h30	De 11H45 à 12H
Le matin avec repas	De 7H30 à 9h30	De 13H30 à 13H45
L'après-midi avec repas	De 11H45 à 12H	De 17H à 18H30
L'après-midi sans repas	De 13H15 à 13H30	De 17H à 18H30

Un service de garderie est mis en place de 7H30 à 9H et de 17H30 à 18H30 (0,31€ le quart d'heure).

A noter :

Hormis les responsables légaux, seules les personnes inscrites sur la fiche sanitaire sont habilitées à récupérer les enfants. Si une autre personne est amenée à récupérer exceptionnellement un enfant, une autorisation écrite des parents et une pièce d'identité sera systématiquement demandée.

Dans le cas où l'enfant serait autorisé à partir et/ou arriver seul, il sera demandé aux responsables légaux de le notifier sur la fiche famille.

3. Réservations et annulations

Les ACM 3/11 ans du centre social Maison Pop dispose d'un portail famille via le lien suivant : <https://portail.berger-levrault.fr/QuestembertCommunaute56231/accueil>

Celui-ci vous permet de faciliter toutes vos démarches : inscriptions / annulations, consulter vos plannings ou encore accéder aux différentes informations relatives aux activités dont bénéficient votre enfant.

Pour s'inscrire :

1) Il vous faut disposer d'un compte sur le portail Famille

Si ce n'est pas le cas, il vous suffit de demander un identifiant par mail à : maisonpop@qc.bzh

En cas de difficulté, vous pouvez nous contacter au 02 97 26 15 00 ou prendre RDV à l'Espace France Service 8 avenue de la gare 56230 Questembert

2) Mettre votre compte à jour régulièrement lors de vos éventuels changements de situation (adresse, personne autorisée à récupérer l'enfant, quotient familial.....) ou à chaque nouvelle année scolaire. **Attention si ce n'est pas le cas certaines applications peuvent être bloquées.**

3) Remplir les dates souhaitées sur le planning d'activité de votre enfant

En cas d'inscription mis en liste d'attente, il vous appartient de suivre son évolution sur le portail

Hors période d'inscription, l'accès au portail est verrouillé.

Les demandes sont alors à effectuer par mail à : maisonpop@qc.bzh . Elles seront traitées dans la mesure des possibilités du centre social.

Les annulations :

Toute inscription faite vaut engagement et entraîne une facturation. Une absence non justifiée est donc automatiquement facturée.

- **Pour les vacances scolaires**, elles sont possibles sans aucune facturation une semaine avant minuit, précédant la venue de votre enfant.
- **Pour mercredis scolaires**, elles sont possibles sans aucune facturation le vendredi 18h pour les mercredis.

4. Facturation

Les habitants de Questembert Communauté bénéficient d'une tarification établie selon leur quotient familial. En cas de non présentation de celui-ci, le tarif supérieur sera appliqué et la facture ne pourra être modifiée.

La facture est à régler soit :

- par prélèvement automatique après avoir rempli et signé le mandat SEPA,
- par chèque à l'ordre du Trésor public ou par chèque vacances et par CESU (- de 6 ans)

La grille tarifaire :

Quotient Familial	Journée	Journée sans repas	1/2 journée + repas	1/2 journée	Forfait semaine
< 600	10,40 €	7,40 €	8,25 €	5,20 €	44,20 €
600 à 720	11,15 €	8,15 €	8,70 €	5,60 €	47,39 €
721 à 860	12,00 €	9,00 €	9,10 €	6,00 €	51,00 €
861 à 1000	13,50 €	10,50 €	9,85 €	6,80 €	57,38 €
1001 à 1140	14,05 €	11,05 €	10,10 €	7,05 €	59,71 €
1141 à 1300	15,10 €	12,10 €	10,60 €	7,55 €	64,18 €
1301 et +	16,65 €	16,65 €	11,40 €	8,30 €	70,76 €
Extérieur	21,85 €	18,85 €	14,00 €	10,90 €	92,86 €

Le CIAS de Questembert Communauté étant conventionné avec la CAF, les quotients familiaux < ou égal à 600 bénéficient d'une déduction de 2€ / demi-journée et de 4€ / jour.

5. Accueil des besoins particuliers (santé, handicap...)

Les enfants à besoin particulier peuvent être accueillis après rencontre avec le directeur(rice) de la structure afin de fixer les meilleures conditions d'accueil pour l'enfant. Un projet d'accueil (PA) ou projet d'accueil personnalisé (PAP) seront mis en place lors de cette rencontre.

Veillez contacter le centre social au 02 97 26 15 00 ou par mail : maisonpop@qc.bzh afin que nous puissions convenir d'un RDV ensemble.

En cette période de crise sanitaire, Il appartient aux familles et à tout encadrant de respecter les règles sanitaires en vigueur.

6. Le règlement intérieur

Ce règlement intérieur est adopté et validé par le centre social Maison Pop, organisateur et gestionnaire des accueils enfance 3-11 ans. Le présent règlement peut faire l'objet de réajustements annuels. Celui-ci est consultable sur le site internet de Questembert Communauté <https://www.questembert-communaute.fr/> ou sur le portail famille <https://portail.berger-levrault.fr/QuestembertCommunaute56231/accueil>

L'inscription d'un enfant à l'accueil de loisirs implique la prise de connaissance et l'acceptation du présent règlement intérieur par la famille ou le responsable légal de l'enfant.

Chaque famille s'engage à avoir fourni les documents obligatoires à jour (l'attestation de responsabilité civile, les copie des vaccins et l'attestation CAF ou MSA) et l'exactitude de tous les renseignements portés sur son espace portail famille.